

L'HISTOIRE DE LA SECURITE SOCIALE

◆◆ La création des Assurances Sociales 1928-1945 ◆◆

La Sécurité Sociale n'est pas sortie du néant, elle est l'aboutissement d'un combat. Celui du mouvement ouvrier et du syndicalisme indépendant. C'est en particulier l'action d'un militant, Georges BUISSON, dont la vie s'est confondue avec la création des Assurances Sociales de 1930 avant d'être l'inspirateur de la Sécurité Sociale en 1945.

Depuis 1910 existaient les **ROP** « Retraites ouvrières et paysannes » qui instauraient un régime de retraite sur le papier car, l'obligation de cotiser ayant disparu du texte adopté par la chambre, la plupart des employeurs n'avaient jamais versé les cotisations pourtant prélevées sur les salaires. La loi des ROP ne prévoyant aucun recours pour les y contraindre.

Au retour de la guerre de 14/18, les caisses étaient vides. Après cette lamentable expérience des ROP et le scandale que cela souleva, le ministère Tardieu mis en difficulté se senti obligé de prendre une initiative...

Aussi en 1919 une commission parlementaire dirigée par le sénateur Chauvau, chargée d'étudier le dossier, procéda aux consultations des parties concernées. Peut-être cherchait-t-on à "enterrer le dossier" en utilisant cette pratique courante sous la III^{ème} République. En effet, "La meilleure façon de résoudre une question épineuse c'était de créer une commission parlementaire" disait-on. Cette commission "fonctionna" 11 ans. De quoi décourager les plus patients des négociateurs. Et oui, on a rien inventé !!!!

Les premières réactions du patronat : « la charge insupportable »

La loi de 1930 contenait l'obligation de verser une cotisation égale à 10 % du salaire prélevée pour moitié sur le salaire proprement dit, les 5 % restant à la charge de l'employeur. Les salariés dont la rémunération était supérieure à un certain plafond étaient exclus du champ d'application de la loi. L'ensemble des cotisations servait à couvrir tous les risques liés au travail (maladie, chômage, retraite) sauf les Accidents du travail qui relevaient d'une législation de 1898 qui confiait aux institutions financières privées le soin de collecter ces cotisations et leur redistribution.

Cette loi souleva dès la parution de sa première mouture en 1928 un tollé général et univoque des patrons. C'était « **la nouvelle charge insupportable** ». les arguments ne changent pas !!!

Le vrai problème, c'était que les patrons voulaient rester les maîtres d'œuvre. Dans de nombreux secteurs s'étaient constituées dès 1830 des caisses de secours mutuels sous contrôle patronal. Dès lors que le patron versait à la caisse de secours, il se conservait pour le moins un droit de regard et souvent une gestion totale comme c'était le cas dans les mines de Blanzky au Creusot. Lors des grandes grèves de 1870, les cahiers de revendications des ouvriers de Blanzky comportaient l'exigence du contrôle de ces caisses par l'élection du président et une parité de représentation au conseil d'administration. Les Charcot, patrons des mines, s'y opposèrent jusqu'à la création du syndicat des mineurs en 1899. Les « **confédérés** » avait contourné cette difficulté en favorisant la création des caisses de secours mutuels « le travail » qui collectaient les cotisations volontaires des salariés et parfois les subventions des employeurs tout en conservant la maîtrise de l'institution.

George Buisson était l'un des principaux dirigeants de ces caisses mutualistes et mesurait parfaitement la nécessité de conserver le contrôle des caisses.

Capitalisation contre répartition

Cette formule duale met en jeu des questions qui touchent à la nature des Assurances Sociales et plus généralement des institutions de protection sociale. La capitalisation est bien connue des milieux financiers et de l'Etat. Elle est à l'origine du système d'assurance qui s'est développé au XIX^{ème} siècle en association avec le capital bancaire. L'assuré versait une cotisation qui était mise sur un compte et générait des intérêts. A ce titre il s'ouvrait des droits à prestations dans la limite du compte alimenté.

Ce système a posé dès l'origine un problème de droit. A qui appartiennent les sommes placées sur un compte ? Lorsqu'il s'agit d'un particulier, la réponse est claire mais lorsqu'il s'agit d'un employeur, ou de l'Etat, qui place cet argent produit de cotisations qu'il a lui-même prélevé. En cas de faillite, quid des cotisations versées ?

La loi de 1910 apporte un progrès en répondant à ces deux questions : Elle reconnaît la propriété inaliénable des futurs retraités et elle impose une gestion des fonds collectés distincte de la gestion de l'entreprise donc n'entrant plus dans les actifs de cette dernière.

A titre de conclusion

Lorsque les salariés manifestent aujourd'hui pour la défense de la Sécurité sociale, ils scandent : « La sécu, elle est à nous.... » Ont-ils tort de considérer qu'elle est leur propriété ; leur patrimoine collectif financé par leur salaire différé ; leur conquête sociale fondée sur leur travail ?

Pour tous les gouvernements qui se sont succédés sous la V^{ème} République : oui, ils ont tort.

De 1958 à 2006, pour tous les gouvernements qui ont organisé contre-réforme après contre-réforme pour tenter de liquider cette institution, la sécurité sociale est tout au plus, une libéralité, possible en période de « vaches grasses » uniquement.

Ce n'est surtout pas un acquis de la classe ouvrière. Aujourd'hui, nous sommes en période de « vaches maigres », et la protection sociale serait désormais un luxe. **Vaches grasses en 1930 ?** L'économie française avait tout juste reconstitué son potentiel d'avant la première guerre mondiale et une crise mondiale terrible s'annonçait au lendemain du jeudi noir de Wall Street (Krach boursier d'octobre 1929).

Et en 1945 lors de création de la Sécurité Sociale, alors que la France sort à peine du chaos ; période de vaches grasses ?

Pourtant le patronat cède à une cotisation de 29%, alors qu'il pleurait en 1928 pour une de 10 %, trop content qu'on lui demande son avis alors qu'il s'était largement compromis dans la collaboration.

C'est la force de la Classe ouvrière en 1945 et l'opiniâtreté de BUISSON qui amèneront patronat et gouvernement à accepter la Sécurité Sociale. Les ennemis de la protection sociale ne sont pas dans une situation favorable et toutes leurs forces se concentreront pour empêcher le régime unique. Ils réussiront à obtenir la séparation de la maladie et des allocations familiales.

Aujourd'hui comme hier, le patronat et les institutions qui parlent en son nom (MEDEF, Union européenne, gouvernements) sont hostiles aux systèmes de protection sociale et s'expriment et avec les mêmes arguments :

- la « charge insupportable » qui freine la compétitivité des entreprises ;
- la séparation des risques, la fin du monopole introduit par les loi Juppé qui ouvrent le champ aux assurances privées qui se répartissent d'ores et déjà les risques à couvrir ;
- la sécurité sociale n'est pas un droit acquis, c'est un luxe que l'on ne plus se permettre.

***Ce lien c'est le combat qu'ils ont mené
Ce lien, c'est le combat qu'il nous
appartient de mener et de gagner***

◆◆ La Sécurité Sociale en danger ◆◆

Depuis sa création l'institution Sécurité Sociale a été attaquée par tous les gouvernements successifs. Ces attaques ont pris une virulence encore plus grande depuis la proclamation du Traité de Maastricht. Ce sont les Ordonnances de 1945 qui ont défini la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales. Ces ordonnances reconnaissent le droit des salariés à gérer leurs propres cotisations, elles ont bouleversé la vie quotidienne de millions de travailleurs, avec la couverture du risque maladie, du risque vieillesse, du risque invalidité, des accidents du travail et des allocations familiales, tous risques gérés de manière uniforme sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des professions. Cet acquis ouvrier a permis la construction et la modernisation de nombreux hôpitaux, de dispensaires, de maisons de retraite, le suivi médical de la femme enceinte et du nourrisson permettant de quasiment éradiquer la mortalité infantile en France.

La Sécurité Sociale en ce sens, n'est pas seulement un acquis de la classe ouvrière, c'est aussi un acquis de la civilisation. Cet acquis est inscrit dans la mémoire, dans la vie de l'ensemble de nos concitoyens. Si les patrons des années 1920-1930 ne se camouflaient pas (MICHELIN à l'époque dénonçait « les lois folles » qui l'obligeaient à payer les cotisations obligatoires), maintenant le patronat, les gouvernements, la Commission Européenne dissimulent leurs objectifs de diminuer le coût du travail direct ou indirect, de détruire la sécurité sociale au profit des assurances, de détruire les retraites au profit des fonds de pensions derrière des arguments pseudo-scientifiques. Les camps étaient bien délimités, pas d'union nationale sur cette question alors que maintenant majorité et opposition collaborent dans les Commissions parlementaires pour détricoter les ordonnances de 1945.

Nous ne relèverons que deux questions :

1. Le « trou de la sécu » est tellement important qu'il oblige à des économies ?
2. La démographie rend nécessaire la diminution des retraites ?

📌 **Le « trou de la sécu » : mythe ou réalité**

Il s'agit d'un mythe repris inlassablement par les gouvernements, les médias quasi quotidiennement ; il vise à essayer de faire passer la diminution drastique des prestations et des remboursements aux assurés et de préparer la destruction de la Sécurité Sociale.

Douste-Blazy, ministre du gouvernement RAFFARIN, pour faire un scoop, pour rendre ce déficit plus « parlant » avait indiqué que « le déficit de l'assurance maladie se creusait de 23 000 € par minute » mais ce qu'a oublié de dire ce personnage, c'est qu'au même moment, à chaque minute les entreprises bénéficiaient de 36 000 € d'exonérations de cotisations patronales.

Mais revenons sur le fonctionnement de la sécurité sociale pour mieux comprendre la supercherie :

Toutes les cotisations sociales (salariales et patronales) prélevées sur les salaires sont versées directement à l'URSSAF (union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et allocation familiales) qui est un organisme paritaire (géré à 50% par les organisations syndicales et à 50% par les organisations patronales). Cet organisme reverse intégralement les sommes perçues aux différentes branches de la sécurité sociale sans l'intervention d'aucun intermédiaire. Rien de plus simple !!!!

Mais depuis un certain nombre d'année, l'Etat met en place des taxes et impôts sociaux directs qu'il perçoit lui-même et qu'il est censé reverser à la sécurité sociale :

- 7,8 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes sur le tabac (taxes mises en place pour compenser l'augmentation des maladies liées au tabac)
- 3,5 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes de l'alcool (taxes mises en place pour compenser l'augmentation des maladies liées à l'alcool)
- 1,6 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes sur les cartes grises (pour compenser l'augmentation des hospitalisations liées aux accidentés de la route)
- 1,2 milliards non reversés à la Sécu de la taxe sur les industries polluantes (pour compenser l'augmentation des maladies respiratoires)
- 2 milliards de TVA sur les médicaments non reversés à la Sécu
- 2,1 milliards de retard de paiement à la Sécu pour les cotisations patronales sur les contrats aidés, bas salaires etc...
- 1,9 milliards de retard de paiement par les entreprises défaillantes (problèmes économiques) et les entreprises contrevenantes (qui ne payent pas délibérément).

C'est-à-dire : 20,1 milliards d'euros. Ces chiffres sont issus du rapport des comptes de la Sécu pour 2003. Dans le même temps, à grand renfort d'annonces médiatiques, on nous annonçait le déficit vertigineux de la sécurité sociale égal à 11 milliards d'euros !!! Je vous ferai pas l'affront de détailler le calcul, mais en 2003 la sécurité sociale aurait dû clôturer ses comptes avec un excédant de 9 milliards d'euros. Vous avez dit trou de la Sécu?

Le plus inquiétant, c'est que l'Etat continue dans cette logique avec la mise en place de la décentralisation, en arguant qu'une gestion efficace passe par une gestion de proximité. Donc l'Etat continuera à percevoir les impôts et sera censé les reverser aux conseils régionaux, départementaux et communes. On peut s'attendre au pire !!!!!

■ **La démographie rend nécessaire la diminution des retraites ?**

« Attention en 2040, nous ne pourrons plus payer les retraites, il faut dès maintenant financer des réserves » C'est à partir de cette affirmation péremptoire que sont présentés le livre blanc de Rocard, les décrets Balladur, le plan Fillion. Diminuer les retraites, allonger la durée du travail pour obtenir une retraite à taux « plein », c'est la seule façon de sauver le régime par répartition.

Le hic, c'est que le régime par répartition est tout simplement le fait que les cotisations des actifs actuels et leurs employeurs servent à payer les retraites en cours. C'est un système de reversement immédiat des sommes collectées ?

De plus, augmenter de cinq ans la durée de travail des salariés aujourd'hui, quel impact sur 2040 ? Il faudrait mettre en place cette mesure en 2040 pour que les salariés ne rentrent dans le régime des retraites qu'en 2045, mais les retraités qui partiront en 2012 versus 2007 ne vont pas sauver le système en 2040 !!!

La Confédération FO établissait en 1999 que le cumul des différentes mesures :

- Indexation sur les prix au lieu du salaire,
- Le passage des 10 aux 25 meilleures années
- L'allongement de la durée de carrière,

avait pour conséquence une diminution des pensions retraites versées en 2015 de 84 milliards de Francs.

Diminuer les retraites, figer les salaires et augmenter les prix à la consommation, on ne risque pas de relancer l'économie !!!

■ **En guise de conclusions**

Nous l'avons vu le trou de la Sécu n'existe pas, la démographie n'est qu'un faux prétexte, le détricotage des ordonnances de 1945 continue et s'accélère.

L'orientation des gouvernements successifs tire sa source de l'Union Européenne; « Les états membres devraient renforcer les mesures d'incitation économique, y compris par une simplification des systèmes fiscaux et une réduction des coûts non salariaux du travail ».

Ce programme est clair : il s'agit, après avoir mené une politique d'austérité sur le salaire direct, de s'attaquer au salaire différé que constitue les cotisations dites « employeur », ceci pour diminuer le coût du travail.

Les exonérations de cotisations « employeurs » ne sont pas perdues pour tout le monde, elles alimentent le capital financier, les actionnaires. Il suffit de regarder les bénéfices des entreprises du CAC 40 pour en avoir la certitude.

Certains nous diront que nous ne sommes pas dans la même situation, que les difficultés économiques sont grandes. Or en 1945, le pays était en ruines, la situation économique était catastrophique, les tickets d'alimentation étaient en vigueur pour encore plusieurs années.

En 2006, jamais le capitalisme financier ne s'est mieux porté, malgré toutes les attaques, les restrictions le système de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales est particulièrement fiable à condition d'en revenir aux principes fondamentaux qui ont présidés à sa mise en place.

Sa gestion en fait le système de santé le moins cher du monde par rapport à la qualité de ses prestations : 2300 € par habitant contre plus de 5000 € pour les Etats Unis dont on sait la très mauvaise couverture et la mauvaise qualité.

◆◆ Le Bilan des Cotisations Sociales ◆◆

La protection sociale en France repose sur le principe de solidarité, garantissant à chacun, en activité ou pas, cotisant ou pas, un minimum social (211 millions de consultations chez les médecins généralistes, 6 millions de personnes bénéficient d'une aide au logement, 300 000 personnes bénéficient d'une aide ménagère à domicile...).

Plus de 200 milliards d'euros sont encaissés chaque année par le réseau des Urssaf pour financer les prestations sociales du régime général de Sécurité sociale : prendre en charge les soins médicaux, verser les retraites, les allocations familiales et les indemnités en cas d'arrêts maladie, de congés maternité, d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

■ Les Chiffres

Sur 100 € de cotisations (contributions encaissées par l'Urssaf), moins de 40 centimes sont consacrés aux frais de gestion des Urssaf. **Soit 0,4 % de frais de fonctionnement.** Beaucoup d'entreprises privées pourraient prendre des leçons !!!!

Près de 30 % de l'ensemble des richesses produites chaque année en France sont redistribuées en prestations sociales (maladie, famille, retraites) et indemnités chômage.

Le financement des cotisations sociales se répartie de la façon suivante :

- Entreprises : 45,1 %,
- Ménages : 35,3 %,
- Etat : 19,6 %

a) Les dépenses : 253,3 milliards d'euros

- Maladie : 114,0MD€
- Accidents du travail, maladies professionnelles : 6,7 MD€
- Prestations Vieillesse : 68,1 MD€
- Famille : 37,2 MD€
- Transfert à d'autres régimes : 12,7MD€
- *Autres (dont financement de Fonds) : 14,6MD€*

b) Les recettes : 241,4 milliards d'euros

- CSG / autres impôts et taxes 53,2 MD€
- Autres 21,0 MD€ (prises en charge de cotisations et de prestations par le fonds social vieillesse)
- Cotisations 167,2MD€

auxquels il convient d'ajouter les 20,1 MD€ non versés, correspondant à la part de l'Etat au titre des multiples exonérations compensées et qui se répartissent de la façon suivante :

- 7,8 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes sur le tabac,
- 3,5 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes de l'alcool
- 1,6 milliards non reversés à la Sécu des assurances auto pour les accidentés de la route
- 1,2 milliards non reversé à la Sécu de la taxe sur les industries polluantes
- 2 milliards de TVA non reversés à la Sécu
- 2,1 milliards de retard de paiement à la Sécu pour les contrats aidés
- 1,9 milliards de retard de paiement par les entreprises, etc ...

On arriverait donc à un total de **261,5 milliards d'euros** de recettes, comparé au total des dépenses, **le régime général ne présenterait plus un déficit de 11,9 milliards d'euros mais un excédant de 8,2 milliards d'euros.**

201,1 milliards d'exonérations patronales en 15 ans

(En milliards d'euros.)

Source : Accoss-Urssaf - Mai 2007)

- 1991-1993 : gouvernements de « gauche ».
- 1993-1997 : gouvernement de droite.
- 1997-2002 : gouvernement de « gauche ».
- 2002 à aujourd'hui : gouvernements de droite.

